

Sujet : jeanjean jean demande : Salernes-permis construire centrale photovoltaïque
Date : Fri, 9 Dec 2022 12:25:10 +0100

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser mes observations concernant ce projet de parc solaire.

Je vais développer mes propos sur la base de la note juridique produite par la société Neoen.

Il est indiqué en page 2 que le projet "ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages" et en page 3 que "l'étude d'impact environnemental conclue que les incidences résiduelles du projet ne sont pas de nature :

à porter atteinte à l'état de conservation des espèces concernées..."

. Or, à la lecture des observations de Monsieur le chargé de mission Natura2000, qui s'appuie qui plus est sur les éléments du dossier de parc solaire, il semble clairement que l'enjeu environnemental n'est pas réellement et complètement été étudié.

En page 3 de la note juridique, il est stipulé qu'une étude du CERPAM confirment que les dispositions "favorisent la biodiversité et diminuent la vulnérabilité des milieux aux aléas climatiques et au risque d'incendie". Cela m'interpelle à plusieurs titres ! N'est-ce pas suivre le chemin de la facilité, probablement par manque de moyen des éleveurs et de la filière, que d'aller implanter des équipements industriels en zone naturelle pour faciliter l'accessibilité des terrains au pâturage.

Personne n'a-t-il honte dans cette démarche !? L'implantation d'une centrale solaire de production d'électricité en espace naturel diminuent la vulnérabilité des milieux au risque incendie ! Je crois qu'on aura tout lu... Par ailleurs, fan de randonnée, je me rends compte que le département du Var est vérolé de parc solaire et qu'on est en train de détruire notre patrimoine au profit d'installation industrielle. Et que concernant le risque incendie, j'ai pu constater qu'aucun parc ne respecte les obligations légales de débroussaillage, qui vu l'avis du SDIS du Var, ne sont qu'un minimum en matière de prévention ! J'ai même pu constater que certaines citernes incendies (grosses citernes vertes à priori) étaient utilisées pour remplir des abreuvoirs... Les élus du Var sont-ils conscients de ces dérives? Par ailleurs, le SDIS affirme dans son avis que l'implantation d'une centrale introduira un aléa supplémentaire en massif forestier. Compte-tenu des évènements récents dans le Var en matière d'incendie, je ne vois pas pourquoi ce projet devrait prendre vie.

En page 4 de la note, il est fait référence à un guide ministériel pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les centrales solaires au sol et rappelé que "ce guide ne dispose d'aucune valeur réglementaire". Certes, mais quand on va lire ce guide, dès la page 2 il est indiqué que "pour permettre un tel essor durable de l'énergie solaire dans le pays, le gouvernement travaille depuis plus d'un an avec l'ensemble des parties prenantes concernées à la concrétisation des mesures proposées lors du groupe de travail « Place au soleil ». Ce guide en est une traduction directe".

Les entreprises qui portent ces projets ont donc été associés à la rédaction de ce guide. Le renier n'a pas de sens et tend à montrer que ces entreprises prennent ce qui les intéresse tout en mettant de côté les aspects qui les gênent dans l'aboutissement de leur centrale. En page 4 toujours, il est conclu que le projet est "compatible au PLU en vigueur". Or, ayant quelques compétences juridiques en urbanisme également, je m'étonne de cela. Un permis de construire doit être conforme au PLU et non compatible, ce qui signifie un respect strict des règles urbanistiques, portée par le PLU mais aussi par les articles d'ordre publics du règlement national d'urbanisme. A ce titre, j'attire l'attention sur les articles R.111-2, R. 111-26 et R. 111-27 du code de l'urbanisme qui me paraissent directement invocable pour refuser d'implanter un parc photovoltaïque qui impactera à la fois la probabilité d'un départ de feu dans le secteur, l'environnement (Cf. propos de M. le chargé de mission Natura2000) mais également le paysage naturel car avec :

déjà 4 parcs existants uniquement dans l'aire d'étude du projet (on pourrait parler de l'ensemble du département pour avoir un ordre d'idée du nombre de verrous dans le paysage varois...),
une surface de près de 18ha de parc et près d'une dizaine d'hectare de débroussaillage (50m autour du parc) on peut s'interroger sur la dégradation de nos paysages par l'accumulation de ce type d'installation industrielle en pleine nature qui va laisser des cicatrices pendant au minimum près d'un demi-siècle.

Par ailleurs, lorsqu'un PLU contient des dispositions qui sont considérées comme illégales, il convient de les écarter. Or, en l'espèce confronter le projet aux articles L.101-2 et L. 101-2-1 du code de l'urbanisme, fixant les objectifs généraux du code de l'urbanisme, ne paraît pas non plus être dénué de bon sens puisque le PLU ne semble pas suffisamment jouer son rôle. Sinon pourquoi les autres communes du Var concernée par de tels projets s'engageraient à faire évoluer leur document d'urbanisme...

En conclusion, ce type de projet n'a absolument rien à faire en pleine nature : aggravation du risque incendie dans un secteur où la probabilité de départ de feux est déjà élevée, érosion de la biodiversité

locale, dégradation du paysage et du patrimoine naturel varois (2ème surface forestière de France métropolitaine).

Il est clair que l'énergie est un enjeu essentiel pour l'avenir du pays et de la région mais la préservation de l'environnement l'est tout autant que ce soit pour la nature elle-même ou que ce soit pour l'Homme. A titre d'exemple, les futures pandémies seront plus meurtrières que la Covid-19, révèle l'IPBES (= le GIEC pour la biodiversité). À moins d'alléger la pression humaine sur la biodiversité, le nombre de pandémie va augmenter.

Alors je vous en conjure, refuser le permis de construire et stopper ce genre d'aberration, laisser l'environnement tranquille, ayez une vision plus large que simplement le territoire communal ou même d'un département. Le solaire a toute sa place sur nos toitures et nos parkings, arrêté le massacre pour nous, pour nos enfants, pour notre patrimoine naturel.

Même si je sais le peu d'impact qu'à un seul citoyen sur ce genre de projet. Il me semble que les associations se concentrent sur les projets d'envergure (ex : projet de 1000 ha dans le département du 04) mais dans le Var, c'est l'accumulation de ces projets de moindre envergure qui est catastrophique. Combien d'hectares de forêt ont été défrichés au profit de centrale solaire? Et pour combien de MWc? Ici on est proche du 1MWc pour 1ha... L'objectif de la Région PACA (SRADDET) c'est 12778 MW d'ici 2050... Faites le calcul ! C'est plus de 3 fois la surface totale de la commune de Salernes.

Merci de m'avoir lu.

Cordialement.

Profil : particulier

Nom : jeanjean

Prénom : jean